



Procédure controle alcoolémie

Par **BADRI**, le **16/02/2012 à 12:41**

Bonjour, rnj'ai été contrôlé hier en sortant d'un restaurant. Le premier gendarme qui m'a fait souffler m'a indiqué que le taux était négatif puisqu'il indiquait 0.15. Le deuxième gendarme m'a demandé d'attendre pour faire un deuxième contrôle qui a confirmé le premier. Il m'a laissé partir en m'indiquant qu'il me faisait "un cadeau". rnAprès vérification je me demande s'il était normal de faire un deuxième test et pourquoi il a dit avoir été indulgent? rnmerci de vos éclaircissements.

Par **Tisuisse**, le **16/02/2012 à 12:50**

Bonjour, rn rnEn cas de doute, le second test est toujours possible. rn rnNon, les gendarmes ne vous ont pas fait de cadeau car une alcoolémie n'est verbalisable qu'à partir de 0,25 mg/litre d'air expiré. Le seul cadeau qui vous a été octroyé c'est qu'ils n'ont pas attendu les 30 minutes minimales obligatoires qui doivent s'écouler entre votre dernière gorgée d'alcool et votre 1er test. Vous sortiez du restaurant, il est probable que votre dernière gorgée était encore toute fraîche.